

**De:** "SNUipp-FSU 34 - HERAULT" <snu34@snuipp.fr>

**À:** "Boluix Martine" <martine.boluix@ac-montpellier.fr>, "ce dasen34" <ce.dasen34@ac-montpellier.fr>, "Olivier Bost" <olivier.bost@ac-montpellier.fr>

**Envoyé:** Mardi 3 Juillet 2018 22:30:53

**Objet:** Expérimentations pédagogiques de l'association "Agir pour l'école"



Madame, Messieurs,

Nous sommes alertés par des enseignants de CP dédoublés qui ont été "désignés volontaires" pour expérimenter des méthodes pédagogiques en lecture, en particulier les protocoles proposés par l'association "Agir pour l'école". De fortes pressions s'exercent sur les IEN, pour qu'ils contraignent par la force les équipes enseignantes à accepter !

Pourtant, le Code de l'Éducation garantit bien la liberté pédagogique des enseignants dans le cadre des programmes (article L912-1-1). Il cadre les expérimentations pédagogiques, qui ne peuvent se faire que sur proposition de l'équipe pédagogique, via le projet d'école (article L401-1). D'ailleurs, ces expérimentations ne semblent pas conformes aux programmes, puisqu'elles ne développent que certains objectifs et en laissent d'autres de côté.

Comme le dit [le communiqué du SNPI-FSU](#), "l'adhésion de l'équipe enseignante, après un débat éclairé en conseil des maîtres, reste une condition incontournable". Nous vous demandons donc de nous confirmer que ces protocoles ne peuvent pas être imposés et de le rappeler aux IEN. Aucune pression ne doit s'exercer sur les enseignants qui refusent ces expérimentations.

Respectueusement.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 34